

# « VIVRE ENSEMBLE »

## REGLEMENT DES TEMPS PARTAGES

### A L'ECOLE DU FEU ROUGE

#### DEFINITION:

Le « règlement des temps partagés » concerne l'arrivée à l'école, le matin à partir de 8h20mn, l'après-midi à compter de 13h20mn ainsi que les temps de récréations.

La sortie des classes à 11h30mn, 16h (ou 15h le vendredi) n'est pas intégrée dans ces temps partagés car les élèves ont vocation à quitter l'enceinte et regagner leur domicile, dans les meilleurs délais possibles: dans ce cadre, ces derniers ne peuvent donc en aucun cas emprunter le matériel destiné aux récréations sauf ceux qui, inscrits en garderie, ont obtenu l'accord préalable de leur surveillant.

#### SES OBJECTIFS :

- 1) Informer et responsabiliser les élèves sur leurs droits et leurs obligations,
- 2) leur faire acquérir de bonnes habitudes
- 3) Prévenir des accidents.

### ON PEUT 😊

Jouer calmement  
Manger son goûter.

#### A la récréation exclusivement:

Demander au maître l'autorisation d'emprunter les cerceaux, les cordes qui sont prévus à cet effet.  
Aller à la BCD, si le maître m'a remis le passeport.

#### A la récréation exclusivement et dans la cour uniquement:

Demander au maître l'autorisation d'emprunter les ballons réservés aux jeux à l'extérieur.

#### Aller aux toilettes:

Sans en demander l'autorisation au début ou pendant la récréation, dans le préau.  
Sans en demander l'autorisation avant de sortir dans la cour.  
En demandant l'autorisation au maître de surveillance, si on est déjà dans la cour.  
Si on est malade ou dérangé.

### ON DOIT ☑

Si on vient à vélo, le mettre sur les racles prévus autour de l'école.  
Demander au maître de service, le droit d'entrer dans les locaux, sauf urgence.

Prévenir un adulte quand on se sent mal ou quand quelqu'un s'est fait mal.  
Prévenir un adulte, si on découvre des choses anormales (vitre cassée, débris etc).  
Jeter ses déchets à la poubelle.

Respecter toutes les consignes du maître de surveillance.

Demander au maître, le droit d'emprunter le matériel de l'école.

Rester dans le champ de vision du surveillant.

Rester dans la partie de la cour réservée à chaque bâtiment, sauf pendant les récréations communes.

Respecter les locaux, le mobilier, le travail des agents d'entretien.

Dans les toilettes, respecter le matériel et l'intimité des autres, tirer la chasse d'eau, se laver les mains en sortant et fermer les robinets.

Ranger à sa place, le matériel emprunté.

Pour les élèves du bâtiment du haut qui reviennent de la BCD,  
s'asseoir calmement sur un banc du préau central avant de rejoindre les rangs.

ON PEUT 😊

ON DOIT ☑

# ON DOIT

A la fin de la récréation:

## Dans les deux cours:

Se ranger à la sonnerie ou à la demande du maître, dans les espaces prévus.  
Enlever sa casquette avant d'entrer.

## Dans les préaux:

### De l'école du haut:

A la sonnerie ou à la demande du maître, se ranger dans les espaces prévus.

### De l'école du bas:

A la sonnerie ou à la demande du maître s'asseoir calmement sur les bancs réservés aux classes et attendre la consigne de l'enseignant pour se lever et se ranger.

ON DOIT 

---

# ON NE DOIT PAS

Pratiquer des jeux violents ou dangereux.

Injurier, cracher, crier, siffler, se moquer, s'en prendre à un camarade ou manquer de respect à l'élève ou à l'adulte.

Apporter des consommations ou des objets interdits par le règlement intérieur de l'école (jeux électroniques, téléphones, objets de valeur, fragiles, coupants ou dangereux, bâtons, balles magiques, boissons gazeuses, sucettes, chewing-gum etc ).

Jouer dans les flaques d'eau ou pousser quelqu'un dedans.

L'hiver, jouer avec les glaçons qui dépassent de la toiture.

## DANS LA COUR:

Quitter l'enceinte de l'école.

Jouer avec l'arbre, les grilles, les gouttières, les portails, les clôtures, les poubelles, les bacs à sel, dans l'escalier, sur la plate-forme abritant la réserve de fuel ou sur les bancs.

Jeter des projectiles y compris les boules de neige.

## DANS LES PREAUX:

Jouer à des jeux de balles ou de ballons.

Sauter sur les tapis ou sur les bancs, se suspendre aux cordes à grimper.

Entrer sans autorisation à la BCD, dans les chaufferies, ou dans les autres salles.

Ouvrir les armoires.

Jouer avec les interrupteurs, les porte-manteaux, les portes et les fenêtres.

Sortir dans la cour.

## DANS LES TOILETTES:

Jouer dans les toilettes

Aller dans les toilettes qui ne nous sont pas destinées (filles/ garçons).

Aller à plusieurs dans la même cabine de toilette.

Enfermer les autres dans les toilettes.

Jouer avec le papier de toilette.

Arroser les autres.

## DANS LES ESCALIERS:

Courir, jouer, dépasser ses camarades.

ON NE DOIT PAS 

ON NE DOIT PAS 

# REPARATIONS SANCTIONS

Selon la portée, la gravité, la fréquence des infractions commises

## **En cas d'insultes ou d'agressions:**

Isolement temporaire d'un élève qui n'a pas respecté le règlement.  
Isolement temporaire plus copie du règlement des temps partagés.  
Privation partielle de temps de récréation.  
Appel des parents.

Convocation des parents de l'élève par le maître et/ou le directeur.  
En cas de faute grave ou répétée, convocation de l'équipe éducative.  
Recours ultime, saisine de l'inspection académique.

## **Matériel non rangé ou maltraité, locaux non respectés:**

L'élève se voit retirer le droit d'emprunter le matériel.  
L'élève doit des explications au directeur qui peut en avertir les parents, les agents d'entretien.  
Convocation des parents, information du Maire.  
En cas de faute grave ou répétée, convocation de l'équipe éducative.

Recours ultime, saisine de l'inspection académique.

*Le Règlement des temps partagés a été adopté au Conseil des Maîtres du 6 février 2012  
et approuvé par le Conseil d'Ecole du 13 février suivant.*